

Liste des aides et prises en charge

TYPE DE PRESTATION		MONTANT	IMPUTATION	OBSERVATIONS
1	Critérium départemental route et VTT	200 €	Club organisateur	Aide maxi et sur présentation de la facture
2	Critérium départemental route et VTT	t-shirt spécifique	Les participants	Chaque année
3	Clubs engageant des jeunes	aide forfaitaire	Réservé aux clubs qui ont ouvert un accueil jeunes ou une école de cyclotourisme	Les 3 aides sont cumulables
		part. rencontre ecoles cyclo		
		part. criterium depart. route/VTT		
4	Séjour jeunes organisé par les clubs	3 €/jeune par nuitée	Club organisateur	
5	Séjour jeunes organisé par le Comité départemental	3 €/jeune par nuitée	Gestion Codep	Prise en charge des frais des encadrants
6	Stage animateur club Formation éducateurs fédéraux		Gestion Codep	Prise en charge des frais des encadrants + prise en charge hébergement /restauration des stagiaires
7	Stage de formation aux premiers secours PSC1	50 %	Club demandeur	Codep= 50 % Sur facture établie par l'organisme formateur
		50 %		Club =50% par le département sur justificatif Codep
8	Stage de formation spécifique (Mécanique - Santé - Nutrition - Pilotage - Etc		Gestion Codep	Prise en charge des frais des encadrants Héberg., rest., déplac. 100% à charge des stagiaires à l'inscription
9	Licence FFCT Pilote Tandem	100 %	Nouveau pilote	Pour la 1ère année
		50 %	idem	Pour la 2ème année
10	Accueil de nouveaux publics	100 €	Club demandeur	Sur présentation du bilan d'une convention de pré-accueil
11	Accueil par les clubs des réunions Codep	200 €	Club organisateur	Aide maxi sur présentation de factures pour frais de location de salle et de réception